



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 034-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire : 2020.RRGR.55

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ammann (Bern, LG) (porte-parole)
Sancar (Bern, Les Verts)
Bauer (Wabern, PS)

Cosignataires : 3

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Accueil direct de réfugié-e-s aux frontières extérieures de l'UE

Le Conseil-exécutif est chargé de s'adresser à la Confédération et de permettre l'accueil direct, dans le canton de Berne, de réfugié-e-s, en particulier les groupes vulnérables, qui se trouvent sur la frontière gréco-turque, une frontière extérieure de l'UE. Leur demande d'asile devra ensuite être traitée en Suisse par la voie régulière.

Développement :

Il y a quelques jours, la Turquie a décidé de ne plus participer à la politique de fermeture des frontières de l'Union européenne pour faire pression sur l'UE dans d'autres domaines. Depuis, nombre de réfugié-e-s tentent de traverser la frontière séparant la Grèce de la Turquie pour arriver en UE. Les garde-côtes grecs, totalement débordés, utilisent des gaz lacrymogènes – d'après des rapports de Sea Watch – et tirent à balles réelles pour dissuader ces personnes d'entrer. Frontex aide actuellement à maintenir les frontières fermées au lieu de venir en aide aux personnes en détresse et aux acteurs locaux.

Le canton de Berne doit réagir rapidement et en perdant le moins de temps possible en bureaucratie pour calmer la situation à la frontière extérieure et éviter l'escalade. L'asile est un droit fondamental. La Suisse et le canton de Berne doivent faire leur possible pour qu'il soit respecté et que les droits humains ne soient pas bafoués.

La Turquie ne prend pas en charge les personnes réfugiées, qui se retrouvent livrées à elles-mêmes et utilisées pour régler les conflits d'intérêts qui opposent le pays à l'Union européenne. La Suisse bénéficie de l'expérience et des infrastructures nécessaires pour accueillir les personnes vulnérables et examiner leur demande d'asile.

Motivation de l'urgence : La Turquie ne prend pas en charge les personnes réfugiées, qui se retrouvent livrées à elles-mêmes et utilisées pour régler les conflits d'intérêts qui opposent le pays à l'Union européenne. Dans ce contexte, les droits humains sont bafoués. La Suisse bénéficie de l'expérience et des infrastructures nécessaires pour accueillir les personnes vulnérables et examiner leur demande d'asile. Cela permettra de soulager la Grèce à la frontière de l'UE.

Destinataires

– Grand Conseil